



REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS POUR L'ORGANISATION DU OFF ET D'ACTIONS ENVERS LES ECOLES DE MUSIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE A L'OCCASION DU NIMES METROPOLE JAZZ FESTIVAL 2018

Contexte

Conformément à son projet culturel, la communauté d'agglomération Nîmes Métropole met en œuvre des manifestations culturelles sur l'ensemble de son territoire, dont le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF).

Nîmes Métropole souhaite promouvoir ce festival de jazz en organisant sur le territoire communautaire un festival dit OFF ainsi que différentes actions en faveur des écoles de musique.

Ainsi, l'appel à projets porte sur l'organisation d'un festival off, dénommé ci-après OFF ainsi que sur les actions menées avec les écoles de musique du territoire de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole durant le NMJF 2018.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 9 mars 2018. Date de clôture des candidatures : au plus tard le 9 avril à 12h00.

Le NMJF joue un rôle de cohésion territoriale depuis 2006. Il réunit des groupes régionaux, nationaux et internationaux. La 12^e édition se tiendra du 21 septembre au 20 octobre 2018.

Le OFF devra s'inscrire sur l'ensemble du territoire communautaire. Il pourra comprendre notamment des expositions de peintures, de photographies, des lectures publiques sur le thème du jazz, d'autres concerts ou showcases en parallèle de ceux du festival, des apéros-jazz, l'intervention d'écoles de musique du territoire, projections audiovisuelles, master class, actions pédagogiques et culturelles. Ce projet devra ainsi développer les partenariats avec un maximum de structures culturelles et institutions du territoire afin de permettre l'émergence de synergies et fédérer autour du NMJF.

La programmation originelle du NMJF devra être prise en compte notamment avec les dates et les lieux des concerts afin que le OFF afin que ces deux volets du festival soient programmés de manière cohérente.

Les actions en direction des écoles de musique du territoire communautaire devront intégrer exclusivement des écoles de musique sur le territoire de Nîmes Métropole. Il pourra être proposé des projets artistiques qui pourront être associés durant le OFF ou durant le festival. L'objectif est de valoriser et de fédérer les écoles de musique communautaire autour du Jazz.

Le dossier proposé par l'opérateur économique retenu, devra être en cohérence avec le projet culturel du Nîmes Métropole Jazz Festival. Il devra mettre en évidence l'harmonie du OFF ainsi que des actions envers les écoles de musique avec le NMJF.

Le candidat retenu se verra présenter la programmation du NMJF 2018 au plus tôt et devra avoir élaboré sa programmation définitive pour le 29 avril 2018 au plus tard.

Appel à projets

Nîmes Métropole lance donc pour le NMJF 2018 un appel à projets pour l'organisation du OFF et la création d'actions en direction des écoles de musique du territoire communautaire.

Caractéristiques des projets attendus

Le projet qui sera subventionné au titre de l'appel à projets en matière d'organisation d'un festival off et de la création d'actions envers les écoles de musique du territoire communautaire à l'occasion du Nîmes Métropole Jazz Festival 2018 répondra aux critères suivants et devra comporter :

- La conception organisationnelle du projet
- L'expérience concernant l'organisation d'une programmation artistique de jazz et notamment la mise en place d'actions et d'animations envers les écoles de musique
- L'articulation et la cohérence avec le NMJF
- Le respect du projet culturel de Nîmes Métropole.
- La qualité du projet fédérateur en direction des écoles de musique.

Qui peut participer ?

L'appel à projets en matière d'organisation d'un festival off et d'actions envers les écoles de musique à l'occasion du NMJF 2018 est ouvert aux opérateurs économiques intervenant sur le territoire de la Nîmes Métropole et menant des actions à caractère culturel dans le domaine musical du jazz. L'opérateur économique doit pouvoir démontrer sa capacité à porter un tel projet et à l'organiser intégralement.

Modalités de présentation des dossiers de candidatures

Le projet qui sera subventionné au titre de l'appel à projets en matière d'organisation d'un festival off et d'actions envers les écoles de musique à l'occasion du NMJF 2018 répondra aux critères suivants et devra comporter :

- Le projet détaillé du festival off avec notamment les actions menées envers les écoles de musique
- Une proposition d'organisation des manifestations
- Le budget prévisionnel (montant des frais de déplacements, d'hébergement, le montant des autres frais liés au projet distinctement pour le off et les écoles de musique, les frais artistiques)

Les intervenants devront être en complète autonomie technique, matérielle et humaine.

Le dossier de candidature devra faire apparaître :

- Une présentation du projet
- Un chiffrage détaillé du coût du projet (prestation artistique, charges sociales, frais techniques, prestataires de service et défraiement divers)
- Les pièces administratives et d'assurances
- L'expérience du candidat en matière de programmation artistique et notamment d'actions et d'animations en direction des écoles de musique

Etudes des candidatures

Validité des candidatures :

- Les propositions devront relever de la culture du jazz pour tous et de tous les styles de jazz
- Le candidat devra justifier d'une inscription au registre des entreprises et des établissements – attestation de Déclaration en préfecture, numéro Kbis- et fournir les attestations d'assurances ainsi que les licences d'entrepreneur du spectacle n°2 et n°3
- Le projet doit être détaillé selon les modalités énoncées ci-avant.

Modalité de l'aide financière :

La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole plafonnera le montant de son aide à hauteur de 80% du montant du projet, dans la limite de 8 000 euros TTC maximum.

Critères de sélection des projets :

L'initiative est laissée aux candidats de proposer un projet original dont il sera le porteur et le garant tout au long du processus d'élaboration de l'évènement.

Le comité de sélection, composé d'élus et d'experts ; analyse l'ensemble des candidatures et sélectionne un projet sur la base des critères suivants :

- L'inscription du projet dans la culture du jazz pour tous et de toutes les formes de jazz
- Le nombre, la densité et la qualité des actions proposées
- Les modalités de mise en place organisationnelle de la manifestation et notamment les aspects liés à la réalisation logistique de l'évènement
- L'expérience des porteurs de projet en matière d'organisation de programmation artistique et culturelle autour du Jazz.

Valorisation des projets :

Après l'achèvement du projet, un bilan financier de l'opération ainsi qu'un rapport d'activité présentant les actions réalisées seront transmis à la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Ces éléments seront exigés pour le paiement du solde de la subvention.

Clôture des candidatures : au plus tard le 9 avril à 12h00.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne pourra être pris en considération.

Envoyez votre dossier à l'adresse suivante :

**Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole – service animations opérationnelles
Le colisée 3 rue du colisée
30947 Nîmes cedex 9**

Contact : 04 34 03 57 82